



# LES ÉCHOS DE L'ENCLOS

La lettre d'informations du quartier de l'Enclos du port • 1

## Début des travaux de déconstruction



**7,5** hectares, propriété de la ville

**70 000** m<sup>2</sup> de surface aménageable

**11** hectares de zone d'aménagement concertée

**4,4** hectares d'espaces verts et de cheminements paysagers

### Les quatre piliers de ce nouveau quartier

- Un quartier à vivre, relié au centre-ville et ouvert sur la mer
- Une zone d'échanges et d'activité économiques
- Un site respectueux de l'environnement
- Un nouveau lieu de culture

*Du fait de sa dimension historique, l'aménagement de l'Enclos du port est un événement majeur dans la métamorphose de la Ville. La déconstruction est le début d'un chantier emblématique.*

*Sur ce site chargé d'histoire, il est avant tout nécessaire de libérer les terrains occupés par des bâtiments obsolètes ou dangereux. C'est la phase de «déconstruction», une méthode qui permet un tri optimal des matériaux et donc leur réutilisation. Le béton sera notamment concassé en gravats pour les remblais, l'acier recyclé, etc. Ces travaux sont réalisés par des entreprises agréées spécialisées (voir encadré page 2).*

# La lettre d'informations du quartier de l

## Programmation estimée des travaux de déconstruction\*

- **Mi-avril** : début du désamiantage à l'intérieur des bâtiments
- **Fin avril** : début du chantier de déconstruction

\* Les périodes sont susceptibles d'être modifiées

## Le chantier et son voisinage

*Durant toute la durée du chantier, le maximum sera fait pour limiter l'empoussièrement des zones avoisinantes (bâchage, arrosage), les vibrations et le bruit (engins aux normes).*

*Sur l'ensemble du chantier et de ses abords le nettoyage sera quotidien. Un plan de circulation spécifique sera également mis en place. Pour le blockhaus 653, proche de bâtiments en activité, des mesures spécifiques seront prises comme la mise en place d'un écran de protection.*



## Les différentes étapes du désamiantage

■ **Le dépoussiérage** : la totalité des surfaces des locaux est dépoussiérée et les éléments qui n'ont pas été en contact direct avec de l'amiante sont démontés et déplacés afin d'éviter leur exposition à l'amiante pendant les opérations de désamiantage.

■ **Le confinement** : la zone à traiter est confinée et rendue étanche pour éviter la prolifération des fibres d'amiante dans l'air. L'étanchéité est testée avec l'introduction de la fumée qui ne doit pas pouvoir s'échapper vers l'extérieur. Les ouvriers procédant au désamiantage doivent être équipés d'un système respiratoire à ventilation assistée, de gants, de masques, de bottes et de surbottes jetables.

■ **Le démantèlement ou enlèvement de l'amiante** : les ouvriers spécialisés enlèvent tout d'abord les éléments qui ont été en contact direct avec de l'amiante et qui sont donc

contaminés. Une fois accessibles, les éléments contenant l'amiante sont arrachés à l'aide de techniques spécifiques évitant la libération des fibres d'amiante dans l'air. Une fois libérées de l'amiante, les surfaces sont brossées, nettoyées et surtout aspirées à l'aide d'un aspirateur à filtre absolu.

■ **Les contrôles** : le chantier est contrôlé par des inspections visuelles et par des mesures de taux d'empoussièrement de l'air par les fibres d'amiante. Ce n'est que 48h plus tard, et sous réserve du succès des contrôles, que le confinement du chantier de désamiantage est démantelé.

■ **L'élimination des déchets** : les déchets amiantés les plus dangereux sont acheminés sur des sites de traitement spécialisés. Un certificat délivré par le site de traitement atteste finalement du respect de la réglementation.

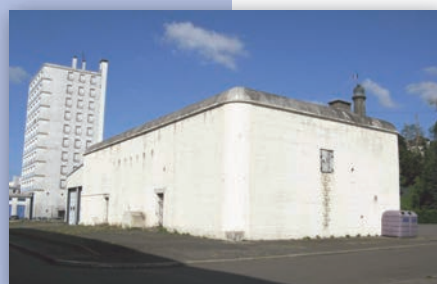


# l'Enclos du port

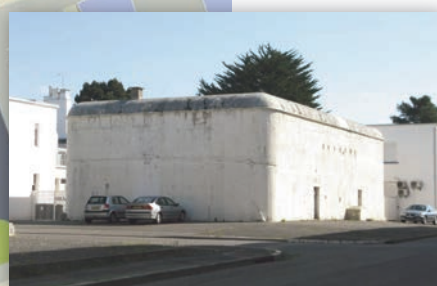


Ancien entrepôt (D 636) - Mi-janvier 2012 à fin février 2012

Déconstruction du blockhaus (D 654)  
Mi-juin à mi-octobre 2012



Déconstruction du blockhaus (D 653)  
Mars à mi-juin 2012



Ancienne capitainerie (D 650)  
Mi-avril à mi-mai 2011



Ancienne infirmerie (D 651)  
Mi-octobre 2011 à mi-janvier 2012



Ancien casernement (D 637)  
Mi-mai à mi-octobre 2011



\* Fin avril, une démonstration de démolition d'un blockhaus sera réalisée lors de l'installation de l'entreprise sur le site pour permettre aux avoisinants de s'organiser au mieux en fonction des contraintes vécues.





# « Faire un quartier vivant et animé »

## Marie-Christine Détraz, adjointe au maire chargée de l'urbanisme, du logement et des espaces publics

**L**e premier projet de ZAC a été lancé en 2003, pourquoi aura-t-il fallu plus de six ans pour que débute la phase opérationnelle ?

Un projet de cette ampleur ne se fait pas sur un coup de tête, il faut prendre le temps d'étudier l'histoire du site, sa singularité. Ensuite nous l'avons mené en parallèle avec le Plan local d'urbanisme, ce qui permettait de déterminer les attentes des habitants et de dessiner un projet cohérent avec l'avenir de la ville. Sans oublier qu'il a aussi fallu négocier ardemment avec l'Etat car nous voulions obtenir le plus juste prix pour ce site. Ce furent des années d'études, d'écoute et de dialogue. Ensuite vient le temps des décisions, qui incombent aux élus, garants de l'intérêt collectif. Le projet est convivial, innovant tout en restant réaliste et à la portée des finances municipales.

### Quelles sont les priorités que s'est fixée la Ville ?

Ouvrir ! Ouvrir ce site que la grande majorité des Lorientais ne connaissait pas. Ouvrir sur la mer, ouvrir les jardins et les promenades, ouvrir les portes de l'hôtel Gabriel, de la tour et des moulins... Ouvrir à tous, ouvrir à la vie... En faire un quartier vivant au quotidien. Venir y travailler, y habiter, y faire les boutiques, y prendre un verre, y voir une expo... Pour rendre cette vie possible, nombres d'entreprises, de commerces, de bureaux et de logements

seront présents sur le site. Le monde économique y a toute sa place, en plus de sa légitimité historique : l'activité y est présente depuis 1666 !

Ces choix seront encore soulignés par la présence de la Maison de l'intercommunalité. Ce bâtiment jouera un rôle d'ouverture et d'animation du site avec



son rez-de-chaussée en prolongement de l'esplanade, sa brasserie, sa terrasse au bord de l'eau et son belvédère accessible à tous au dernier étage. Avec la présence de Cap l'Orient agglomération sur place, acteur majeur du territoire, l'Enclos du port renoue avec son histoire, celle d'un lieu d'impulsion du dynamisme économique du Pays de Lorient.

### Et le développement durable dans tout ça ?

Ce site à aménager, c'est effectivement une formidable opportunité de mettre en pratique, concrètement, le développement durable à l'échelle d'un quartier. Economies d'énergie, déplacements maîtrisés, haute qualité environnementale, gestion de l'eau, l'Enclos du port répondra aux préoccupations d'urbanisme durable. Un parking souterrain sous la place d'armes pour laisser sa voiture, des connexions avec les transports urbains, des cheminements qui donnent envie de marcher ou de pédaler... L'Enclos du port préfigure le quartier de ville nouvelle génération ! ■

### Qui fait quoi ?

- Coordination : Pôle aménagement, environnement et transport - 02 97 02 23 79
- Suivi de chantier : Direction générale des services techniques de la Ville de Lorient dont service architecture - 02 97 35 32 08
- Réalisation du chantier : entreprise Mahé Hubert de Caudan • Coordination sécurité, prévention, santé : Ouest Coordination

Retrouvez toutes les informations actualisées sur [www.lorient.fr](http://www.lorient.fr)

© Ville de Lorient - avril 2011

Conception et rédaction : Décrocher la Une - Mise en page : Bureau des Graphistes